



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

---

Préavis No 54/97

Concerne : Demande de crédit de Fr. 44'000.-- pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du collège de "La Combe", deuxième étape de construction.

Municipal responsable : Monsieur Heinrich Schwegler.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au mois de mai de cette année, il y a eu des infiltrations d'eau à travers le toit plat de la deuxième étape de construction du collège "La Combe" (construite en 1983).

La Municipalité, après avoir essayé de faire réparer l'étanchéité, a dû constater que celle-ci était à refaire entièrement.

Comme annoncé aux Conseillers lors de la séance du Conseil communal du 19.06.1997, nous étions obligés d'entreprendre ces travaux rapidement. La Municipalité les a fait exécuter tout de suite au début des vacances scolaires pour éviter des dégradations plus importantes des locaux se trouvant en dessous et tout dérangement des activités scolaires.

Elle s'est adressée à la même maison qui, en 1993, a déjà refait l'étanchéité de la toiture de la partie du collège construite en 1976. Les travaux ont été adjugés pour le prix forfaitaire de Fr. 44'000.- et ont été terminés fin juillet.

Les travaux de réfection des locaux endommagés seront entrepris pendant les vacances scolaires d'automne. Les frais seront pris en charge par notre assurance dégâts d'eau.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis municipal No 54/97, concernant la demande de crédit de Fr. 44'000.- pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du collège de "La Combe", deuxième étape de construction,
- lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

### Décide

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 54/97 concernant la demande de crédit de Fr. 44'000.- pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du collège de "La Combe", deuxième étape de construction.
- 2/ d'autoriser la Municipalité de Prangins à emprunter la somme de Fr. 44'000.-- aux conditions les plus favorables,
- 3/ de porter au budget de fonctionnement durant 10 ans la somme de Fr. 4'400.-par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 25 août 1997, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-président



A. Meylan



Le secrétaire



A. Badel

Annexe : 1 plan de situation

Rue de la Gare

nouveau collège

salle de gymnastique

chemin de la Combe

